



COMPTE-RENDU CHSCT NORD DU 25/09/20

Après avoir dû rappeler à la présidente le fonctionnement de toutes instances de pseudo-dialogue social, à savoir la lecture préalable des déclarations liminaires (auxquelles aucune direction n'a souhaité apporter de réponse...), nous avons abordé les points à l'ordre du jour :

- Point COVID
- Point d'étape sur le droit d'alerte à la trésorerie de Lille Amendes
- Point d'étape sur la sécurité de l'INM
- Fiches de signalement, accidents du travail, RSST

Point COVID

Depuis début septembre, de nouveaux cas positifs ou suspicions réapparaissent au sein du périmètre de notre CHSCT. De l'ordre de quelques unités au sein de l'INSEE et de la DIRCOFI, nous dépassons la dizaine au sein des Douanes et de la DRFIP. Après étude de la médecine de prévention, des cas contact à risques ont été identifiés et placés en télétravail ou en ASA. Là encore, sur avis de la médecine de prévention, une désinfection des locaux concernés a pu avoir eu lieu. Toutefois, nous avons appris que si le collègue infecté n'avait pas été présent sur les 5 derniers jours, la désinfection n'était pas systématique.

La CGT Finances a rappelé sa demande d'une désinfection systématique des locaux pour éviter tout risque de propagation du virus.

Concernant les personnes fragiles, les directions ont rappelé le dispositif mis en place. La médecine de prévention doit revoir l'ensemble des collègues vulnérables selon les 11 pathologies et évalue si la reprise est possible et dans quelles conditions. Elle peut placer le collègue en télétravail jusqu'à 5j par semaine sans avoir à respecter le seuil ministériel incompréhensible de 3 jours. D'ici la rencontre avec la médecine de prévention, les collègues restent dans leur position administrative précédente (ASA ou télétravail).

La CGT Finances a insisté sur la nécessité de protéger les collègues vulnérables en les maintenant en ASA ou télétravail. Les directions se sont contentées d'indiquer qu'elles appliquaient les consignes ministérielles.

Avec l'appui de Solidaires Finances et FO Finances, la CGT Finances a demandé la fourniture de masques FFP2 (les seuls apportant une véritable protection face aux virus en protégeant également contre leur aérosolisation) pour les collègues vulnérables qui devraient revenir en présentiel (ce qu'on préférerait éviter tout de même), avec achat sur des crédits CHSCT. La présidente s'est encore une fois cachée derrière un arbitrage du SG, précisant que cette consigne était contraire à leur recommandation et que les FFP2 étaient réservés au personnel médical.

Pour la CGT Finances, il est impératif de protéger sérieusement les collègues les plus vulnérables. Si l'État manque de masques FFP2, il n' qu'à en produire plus ou en réquisitionner, notamment auprès des grandes entreprises du bâtiment.

Concernant les collègues ayant une personne fragile dans leur foyer, si aucun dispositif n'est clairement établi, les collègues peuvent prendre l'attache de la médecine de prévention et selon la situation, ils pourront être placés en télétravail jusque 5j par semaine.

Sur le télétravail plus particulièrement, la DIRCOFI et l'INSEE ont la capacité de passer presque complètement en télétravail mais s'obstinent à le plafonner à 3j par semaine. L'INSEE s'est même félicitée d'avoir obtenu une dérogation de sa DG pour être à 3j par semaine (maximum initialement fixé à 2j).

Pour les Douanes, on nous assure que toutes les demandes de télétravail sont satisfaites et qu'un petit stock reste disponible si besoin.

La DRFiP, qui s'enorgueillissait faussement la semaine dernière de ne pas avoir connu de pénurie d'ordinateurs portables pendant le confinement, reconnaît à présent en manquer pour satisfaire l'ensemble des besoins et assurer une meilleure sécurité par la distanciation physique.

Nous avons même eu une bonne surprise avec enfin la mise en place du dispositif « Tiny à la maison » (possibilité de transformer les mini-unités centrales en station pour télétravail), demande formulée depuis longs mois par la CGT Finances. Cependant, sa mise en place est kafkaïenne car la DRFiP veut mettre en place ce dispositif dans le respect des 3 jours de télétravail par semaine. Et donc, pour respecter cette règle infondée et pour éviter que les collègues déplacent le matériel entre le matériel et chez eux, une deuxième unité centrale va leur être donnée réduisant d'autant plus les possibilités de ce dispositif.

Pour la CGT Finances, si l'on veut lutter sérieusement contre le COVID, il est nécessaire de déployer le télétravail au maximum de ses capacités, et sans plafonnement de jours pour tous les collègues qui le souhaitent.

Concernant l'aménagement des locaux, notre demande de faire appel à des experts QHSE reste toujours lettre morte. Si la majorité des administrations ont procédé à un calcul pour chacun des bureaux du nombre maximum de collègues pour respecter la distanciation physique et procéder à son affichage afin que chacun puisse respecter les consignes en connaissance de cause, la DRFiP s'est refusée à mettre en place cette signalétique indiquant que la communication avait été faite pendant le confinement et le PCA alors que l'ensemble des collègues n'étaient pas encore revenu à leur poste de travail...

Là encore, le sérieux de la gestion de la crise est hasardeux.

Concernant la banalisation des journées de travail (recredit journée type en cas d'impossibilité de réaliser ses heures), aucune direction n'a décidé de la remettre en oeuvre, se contentant de simples aménagements horaires (non-respect des plages fixes sous réserve de l'accord du chef de service)

Pour la CGT Finances, toutes ces mesures sont clairement insuffisantes et ne contribuent pas à faire adhérer les collègues à une politique de prévention sérieuse face au COVID.

Point d'étape sur le droit d'alerte à la trésorerie de Lille Amendes

Si les retours du service semblent donner des signes d'amélioration de la situation à Lille-Amendes, les mesures qui ont été actées lors du droit d'alerte n'ont pas toutes été réalisées loin de là.

Sur la question des effectifs, si beaucoup de collègues ont pu quitter le service comme demandé, peu sont arrivés et nous sommes à nouveau avec un service un sous-effectif non négligeable (-5 , soit près 25 % des effectifs). Dans ces conditions, il est très difficile de repartir sur de bonnes bases.

La DRFiP a assuré rester vigilante sur le sujet et tâchera de maintenir une équipe d'ERD de 3-4 collègues.

Si le maintien des ERD est appréciable, ce n'est pas leur rôle de combler des vacances de postes, la DRFiP doit faire le nécessaire auprès de la DG pour avoir des effectifs en plus.

De cette situation, il en résulte le maintien des problèmes existants, à savoir une surcharge de travail pour les collègues et l'impossibilité d'ouvrir l'accueil toute la journée. Cette impossibilité continue de générer des tensions avec les usagers car les horaires communiqués continuent d'indiquer une ouverture toute la journée alors que dans les faits, elle n'est ouverte que le matin.

Sur ce sujet, la DRFiP tente de placer son accueil sur RDV comme dans toutes les sphères de notre administration alors que cette demande n'a jamais été la nôtre ni celles des collègues.

Sur la formation, un nouveau dispositif devait être mis en place dès septembre, malheureusement ce n'est pas le cas. La DRFiP a feint une mauvaise compréhension des demandes prétextant qu'un dispositif national de formation existait et qu'il était difficile d'en mettre un en place localement mais c'était justement la mesure formulée lors du droit d'alerte...

Les collègues se retrouvent à prendre leur poste dans des conditions difficiles avec une mise en place tardive de la formation, la DRFiP n'a pas su nous indiquer les prochaines dates de formation pour la formation nationale. Elle a toutefois, indiqué revenir vers nous pour les possibilités d'un module local.

Point d'étape sur la sécurité de l'INM

Si suite à nos démarches, la sécurité des personnes du site semble s'améliorer (moins d'incidents), un autre problème conséquent nous a été communiqué, à savoir un avis défavorable de la commission de sécurité incendie avec cette fois la transmission du PV avec un classement dangereux.

On apprend dans le rapport que des demandes de travaux devaient être diligentées depuis 2014. La DRFiP a tenté de se défaire de multiples reprises de ses responsabilités par sa qualité de locataire sur le site. Elle prétend n'avoir été informée de la dangerosité du site qu'en fin 2019 lors de la transmission du PV de 2019 conduisant à un avis défavorable. Avant 2019, elle n'a été destinataire que d'une demande de provision pour des travaux de sécurité incendie à hauteur de 180 000 €, qu'elle a versée, mais il semble qu'elle ne se soit pas souciée du devenir de cette provision, ni inquiétée de l'absence de travaux suite au versement.

La DRFiP assure depuis 2019 mettre la pression pour que les travaux de sécurité incendie aboutissent et explique que cela est difficile dans une copropriété. Nous lui avons quand même rappelé qu'il en allait pourtant de la sécurité des collègues.

Sur les demandes de travaux qui relèvent directement des locaux privatifs de la DRFiP, si certaines mesures ont été mises en place, d'autres n'ont pas encore été réalisées. On apprend que certaines levées de réserves de sécurité incendie n'ont pas encore été mis en place et qu'un devis n'aurait été demandé qu'en août... La DRFiP refuse de donner suite à une autre recommandation car elle dépend du propriétaire qu'elle a déjà provisionné pour des travaux de sécurité incendie et qu'elle ne compte pas se substituer au propriétaire. On déplore que la vie des collègues importe peu comparativement aux considérations budgétaires.

La CGT Finances va approfondir le dossier et procédera à un droit d'alerte si des avancées rapides ne sont pas mis en place.

Fiches de signalement, accidents du travail, RSST

Faute de temps et d'information complémentaire immédiate de la DRFiP, ces documents n'ont pas pu être étudiés sérieusement.

Concernant les suites données aux fiches de signalement, il en ressort une doctrine difficilement lisible de la part de la DRFiP, d'où proviennent la majorité des fiches de signalement. Il y a des dépôts de plainte des collègues, mais sans précision sur leur accompagnement par l'administration

et des simples lettres de mise en garde pour des récidivistes notoires (4^{ème} incident). Les collègues ont besoin de savoir qu'ils sont soutenus quand ils sont agressés par les usagers.

Concernant les accidents de travail, pour les douanes, il ressort que les gants fournis sont inadaptés à leur activité professionnelle. Une doctrine d'utilisation des EPI devait nous être fournie pour évaluer le matériel utilisé mais on l'attend toujours. A la DRFiP, ce sont principalement les chutes qui sont récurrentes, notamment en lien avec le nettoyage des locaux en présence des collègues, ainsi que le revêtement de sol particulièrement glissant devant la Cité administrative.

Enfin sur le RSST, il ressort de la nécessité d'établir des mesures spécifiques en cas de fortes chaleurs. Les épisodes de cette année et de l'année dernière sont amenés à se reproduire et à s'amplifier et les collègues doivent bénéficier de mesures protectrices.